

Annexe G

L'usage des TIC au niveau local

On assiste, au sein des collectivités locales, à la mise en place de dispositifs ou de procédures qui associent davantage les citoyens à l'élaboration des politiques publiques notamment en faveur des projets d'aménagement. Ces procédures sont mises en œuvre par des collectivités sur la base du volontariat.

- Ainsi, un certain nombre de collectivités mettent systématiquement sur leur site des informations sur les projets d'aménagement ou d'urbanisme et lancent simultanément des appels à commentaires pour recueillir l'avis des habitants.
- Hormis les outils de concertation et d'information, il convient de noter l'augmentation de la participation des habitants aux affaires locales sous la forme d'assemblées ou de conseils : conseils de quartier, conseils municipaux d'enfants ou de jeunes, conseils de résidents étrangers, conseils de sages, comité consultatif d'association, commissions extra-municipales, conseils municipaux interactifs, forum de discussion internet.
- Il existe plusieurs exemples de communes qui ont créé un « conseil municipal interactif » qui permet aux citoyens d'interagir avec leurs représentants politiques pendant les séances du conseil, la mise en place d'un « panel-citoyen », qui permet à la municipalité de consulter un échantillon représentatif de citoyens sur différents sujets, comme la mise en place en 2002 de Conseils de quartier, la « votation » de ces conseils de quartier s'effectuant dans ce cas exclusivement par internet.
- Au total, il existe donc des procédures et des outils de participation du public à la concertation directement liés à l'usage d'internet.
- Parmi les outils du débat participatif essentiellement liés aux formes d'échanges les plus proches de la communication personnelle (email, listes de discussion, forums de discussions, chat ...) qui sont souvent peu adaptés aux exigences de processus de débats collectifs sur les sujets complexes, peuvent être cités :
 - l'animation de l'espace public :
 - plateformes de blogs, médias collaboratifs locaux ;
 - l'identification d'enjeux et d'appel à propositions :

- dans le cadre de propositions d'actions de politiques urbaines, de budgets participatifs, on assiste à la collecte, à l'évaluation et la mise en priorité d'enjeux, de propositions ;
- la délibération citoyenne :
 - il s'agit de conférences (jurys, panels de citoyens) dans le cadre notamment de décisions à prendre sur l'approche d'un domaine (ex : le déploiement d'une technologie) ;
 - le débat thématique :
 - débats ouverts sur Internet avec échanges structurés avec experts ou acteurs de la société civile ;
 - l'élaboration de propositions :
 - il peut s'agir d'espaces collaboratifs sur internet pour l'écriture, les commentaires et les révisions de propositions à partir du résultat de débats antérieurs ;
 - l'appel à commentaires publics :
 - il s'agit de commentaires publics sur des textes législatifs, des chartes ou des propositions de loi. Ces procédures sont centrées sur un petit nombre de textes, elles prennent leur sens lorsque l'on sait qui analyse les commentaires, comment et qui prend les décisions sur les choix identifiés à partir des commentaires.



Extrait de :
Better Regulation in Europe: France 2010

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264086968-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Annexe G. L'usage des TIC au niveau local », dans *Better Regulation in Europe: France 2010*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264087170-20-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.